WTO OMC

F O C U S

Juillet-Août 2000 N° 47

Bulletin d'information

Les ministres africains vont tenir une réunion sur les enjeux de l'OMC

Le gouvernement de la République gabonaise, en collaboration avec le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce et le soutien financier de bailleurs de fonds, accueillera du 13 au 15 novembre 2000 à Libreville une réunion des ministres africains chargés du commerce.

Le gouvernement gabonais a invité tous les pays africains membres et non membres de l'OMC à la réunion de Libreville qui a pour objectif de permettre aux responsables africains chargés du commerce et aux partenaires du secteur privé de maîtriser davantage les règles et les accords de l'OMC. Cette réunion devrait aussi aider les États africains dans leur préparation technique aux futures négociations commerciales.

La réunion sera présidée par S.E. M. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise.

M. Mike Moore, Directeur Général de l'OMC, M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Amoako, Secrétaire Exécutif de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, M. Omar Kabbaj, Président du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), et des représentants des pays développés et des institutions d'assistance au développement participeront à la réunion de Libreville.

Libreville accueillera plus de 50 Ministres du commerce.

Conseil général

Approbation de l'accession de l'Albanie et de la Croatie

À ses réunions des 17 et 19 juillet, le Conseil général a approuvé l'accession à l'OMC de l'Albanie et de la Croatie. Il est également convenu d'établir des groupes de travail pour examiner, respectivement, les demandes d'accession de deux pays faisant partie des moins avancés: le Cap-Vert et le Yémen. Le statut d'observateur a été accordé aux Bahamas.

Le Président du Groupe de travail ayant examiné la demande d'accession de l'Albanie, M. Pinto de Lemos (Portugal), a déclaré que, malgré la crise grave que connaissait la région, l'Albanie avait maintenu fermement et avec détermination le cap vers la libéralisation de tous les secteurs économiques et la mise en application d'un régime commercial compatible avec les Accords de l'OMC. Il a déclaré que les Membres avaient félicité le gouvernement albanais pour avoir doté rapidement son pays d'une législation conforme aux règles de l'OMC.

L'Albanie a déclaré qu'en devenant Membre de l'OMC, le pays se voyait investi d'un rôle nouveau dans la communauté internationale. En qualité de Membre de l'OMC, il contribuerait au maximum aux activités de l'Organisation dans le domaine du commerce international.

L'accession de l'Albanie a été saluée par le Canada, l'Équateur parlant au nom des pays membres d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Égypte, les Communautés européennes, l'Inde, Israël, Malte, le Pakistan, la Pologne parlant au nom des membres de l'ALEEC, l'Estonie et la Lettonie, Singapour parlant au nom des membres de l'ANASE, la Suisse, la Turquie et les États-Unis.

L'année a été bien remplie pour l'OMC avec le lancement des négociations sur l'agriculture et les services. Le Directeur général, M. Mike Moore, a également pris des initiatives en faveur des pays en développement. Voir «Points forts», *page 4.*

M. Mout (Pays-Bas), qui a présenté le rapport du Groupe de travail de l'accession de la Croatie au nom de la Présidente, Mme Plate (Pays-Bas), a déclaré que les membres avaient été impressionnés par le processus de réforme ample et dynamique engagé par la Croatie afin de se conformer aux règles et aux disciplines de l'OMC. La présence de la Croatie devrait faciliter l'entrée à l'OMC de plusieurs autres pays.

(Suite page 2)

Nouveaux pays membres

(Suite de la page 1)

La Croatie s'est déclarée convaincue que son accession à l'OMC aurait un effet positif important sur son économie. Elle a déclaré qu'elle avait déjà honoré ses engagements et ses obligations au titre de l'OMC, et que toutes les modifications législatives nécessaires avaient déjà été réalisées à la date du 1er janvier 2000.

L'Albanie et la Croatie sont devenues Membres 30 jours après avoir notifié à l'OMC qu'elles avaient achevé les procédures de ratification au niveau national.

Le Cap-Vert a déclaré que sa demande d'accession à l'OMC s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie globale d'intégration dans l'économie mondiale. Depuis 1991, le Cap-Vert appliquait un train de réformes économiques visant à mettre en place une économie de marché orientée vers l'exportation et à promouvoir le secteur privé. Ces réformes avaient entraîné une hausse considérable des exportations et des importations ainsi que l'expansion du secteur des services, notamment le tourisme, les assurances et la banque.

Le Yémen a déclaré qu'en 1995, il s'était lancé dans un programme d'ajustement structurel général avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale. Ce programme avait eu pour effet la mise en place d'un régime commercial plus libéral qui devait faciliter l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Faisant partie des pays les moins avancés, le Yémen a déclaré qu'il espérait avoir le soutien des Membres de l'OMC dans son processus d'accession.

Les Bahamas ont dit qu'ayant suivi les succès enregistrés par l'OMC dans la libéralisation du commerce mondial, elles ne voulaient plus rester sur la touche. Elles avaient l'intention d'utiliser leur statut d'observateur pour préparer leur accession à l'OMC.

Premiers rapports intérimaires sur les négociations

Le Conseil général a reçu les premiers rapports intérimaires sur les négociations de l'OMC dans le domaine de l'agriculture et des services.

Le Président du Comité de l'agriculture, l'Ambassadeur Voto-Bernales (Pérou), a indiqué que des travaux de fond se déroulaient actuellement en vue de poursuivre le processus de réforme du commerce de l'agriculture selon les prescriptions de l'Accord. Il a déclaré que neuf propositions avaient été présentées à la deuxième session extraordinaire, tenue au mois de juin, et a insisté pour que les autres propositions soient soumises bien avant la session qui allait suivre, au mois de septembre.

L'Ambassadeur Bryn, en l'absence du Président du Conseil du commerce des services, l'Ambassadeur Sergio Marchi (Canada), a déclaré que le Conseil avait tenu quatre réunions consacrées aux négociations prescrites dans le secteur des services. Au mois de mai, le Conseil était convenu d'un programme de travail pour la première phase des négociations sur les services. Plusieurs propositions avaient été soumises, notamment l'une émanant d'un groupe de pays en développement sur la libéralisation dans le secteur du tourisme.

Reprise des travaux sur le commerce électronique

Le Conseil général est convenu de relancer les travaux de l'OMC sur le commerce électronique et a invité quatre organes subsidiaires – les Conseils du commerce des marchandises, du commerce des services et des ADPIC ainsi que le Comité du commerce et du développement – à reprendre là où ils les avaient laissés leurs travaux sur cette question. Ces organes feront rapport au Conseil général en décembre 2000.

Transparence interne

À la Conférence ministérielle de Seattle, les petites nations commerçantes ont été très préoccupées par le fait que beaucoup d'entre elles ont été exclues des consultations dites de la «Salle verte» qui ont eu lieu pendant les dernières heures de la conférence afin de résoudre les problèmes les plus délicats.

Après Seattle, la question de «la transparence interne et de la participation effective des Membres» est devenue un thème de discussion prioritaire au Conseil général.

Le nouveau Président du Conseil général, l'Ambassadeur Kare Bryn (Norvège), a inauguré la pratique consistant à tenir des réunions de consultations informelles – ouvertes à toutes les délégations – avant les réunions formelles afin d'examiner en détail les points figurant à l'ordre du jour. Cette pratique a été suivie par d'autres organes de l'OMC.

À la réunion du mois de juillet, l'Ambassadeur Bryn a déclaré que la plupart des Membres constataient avec satisfaction que des améliorations avaient été apportées au processus quotidien de consultation à l'OMC. Il a déclaré qu'apparemment, en règle générale, les membres ne voyaient pas la nécessité de procéder à une réforme institutionnelle majeure qui modifierait une caractéristique essentielle de l'OMC, à savoir qu'il s'agit d'une organisation pilotée par ses Membres dont les décisions sont prises par consensus.

Il a déclaré que, pour compléter ces réunions informelles, des consultations peuvent également avoir lieu avec des Membres ou des groupes de Membres, à condition: que tous les Membres soient informés à l'avance de ces consultations; que l'occasion soit donnée à tout Membre intéressé par la question traitée au cours des consultations de faire connaître ses vues; que l'on ne suppose pas qu'un Membre en représente d'autres, sauf disposition prise à cet effet; et que le résultat des consultations en question soit communiqué rapidement à l'ensemble des Membres pour qu'ils l'examinent.

Plusieurs délégations ont salué les changements apportés mais ont souligné que l'on pouvait encore améliorer les choses.

L'Ambassadeur Bryn a dit qu'il engagerait des consultations en automne sur la préparation et l'organisation des Conférences ministérielles de l'OMC. □

Le Conseil général est également convenu de réfléchir à la meilleure manière d'organiser ses travaux sur le commerce électronique, notamment de réfléchir à la question d'un groupe de travail spécial qui serait chargé de l'aider à examiner les rapports des organes subsidiaires ainsi que les questions intersectorielles.

La Nouvelle-Zélande a dit que les ministres du commerce des pays de l'APEC, lors d'une réunion qui s'est tenue récemment à Darwin (Australie), avaient demandé la poursuite du programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique. De nombreux autres Membres ont salué la reprise des travaux.

Répondant au Pakistan, le Président a déclaré qu'il était disposé à tenir des consultations sur la proposition de ce pays tendant à ce que l'OMC commence à examiner les liens entre commerce et transfert de technologies, entre commerce et dette, et entre commerce et finances.

Réexamen de l'exemption accordée aux États-Unis dans le domaine des transports maritimes

Le Président, l'Ambassadeur Kare Bryn (Norvège), a rappelé qu'en vertu du GATT de 1994, l'exemption accordée à l'in-

dustrie de la construction navale des États-Unis devait être réexaminée cinq ans après la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC afin de déterminer si les conditions ayant nécessité l'exemption existaient encore. Il a ajouté que le Conseil général examinait cette question depuis juillet 1999.

Le Japon s'est dit en désaccord avec les États-Unis, selon lesquels le simple fait d'annoncer que la législation concernée était toujours en vigueur suffisait pour satisfaire à l'obligation de réexamen. Les CE se sont dites surprises que l'économie la plus puissante du monde ait toujours besoin de protéger ainsi son industrie. Le Panama s'est déclaré en faveur de la création d'un groupe de travail pour examiner la législation des États-Unis.

Les États-Unis ont dit qu'ils avaient consulté activement les Membres de l'OMC à ce sujet et avaient pleinement respecté les prescriptions de la disposition du GATT concernant l'obligation de notification.

Consultations avec le Bangladesh et le Pakistan

Le Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements a fait savoir que, les 4 et 5 mai, il avait décidé de suspendre les consultations avec le Bangladesh et le Pakistan, qui devaient reprendre ultérieurement dans l'année. Le Bangladesh, avec l'assistance technique du Secrétariat de l'OMC, notifierait un plan global de réduction progressive visant l'élimination des restrictions qu'il maintenait à des fins de balance des paiements d'ici à décembre 2000. Le Pakistan s'était engagé à soumettre à la fin du mois de juin au plus tard une notification complète pour indiquer où en était l'application de son plan d'élimination des restrictions.

Les États-Unis se sont dits préoccupés par le fait que le Pakistan avait suspendu son programme d'élimination des restrictions.

Le Pakistan a dit qu'il espérait examiner avec tous les partenaires la question de son plan d'élimination progressive des restrictions. Il a déclaré que la situation de la balance des paiements était très difficile, mais qu'il n'avait pas imposé d'autres restrictions, bien que n'ayant reçu aucun apport des institutions financières internationales depuis l'année passée.

Mise en distribution générale des documents de l'OMC

Le Directeur général adjoint, M. Miguel Rodriguez, a fait savoir qu'il ressortait de ses consultations avec les délégations que celles-ci considéraient dans l'ensemble que les procédures actuelles de diffusion et de mise en distribution générale des documents de l'OMC avaient assez bien fonctionné. Une analyse du Secrétariat montrait que 99,6 pour cent de tous les documents de l'OMC étaient accessibles au public, et que près de 65 pour cent d'entre eux étaient distribués sans aucune restriction, les documents restants étant mis en distribution générale conformément à une décision antérieure du Conseil général.

Monsieur Rodriguez a déclaré que la plupart des Membres estimaient que l'on pouvait encore améliorer les choses en accélérant la mise en distribution générale des documents tels que les comptes rendus des réunions et les notes d'information du Secrétariat.

Plusieurs délégations ont demandé qu'une décision soit prise sur la mise en distribution générale rapide des documents de l'OMC.

Dérogation pour le nouvel Accord ACP-CE

Au titre des «Autres questions», le Président du Conseil des marchandises, l'Ambassadeur Perez del Castillo (Uruguay), a fait rapport sous sa propre responsabilité sur la situation concernant la dérogation demandée pour l'Accord de partenariat ACP-CE, qui a succédé à la Convention de Lomé entre les pays ACP et les CE.

À son avis, il ressortait des nombreuses réunions du Conseil des marchandises et des consultations tenues qu'aucun Membre ne faisait objection à ce que les CE octroient des préférences tarifaires aux pays ACP et qu'en principe, les délégations étaient prêtes à accorder une dérogation au moment opportun.

Néanmoins, étant donné que les positions divergeaient sur la question de savoir «comment» et «quand» la demande de dérogation devait être examinée, le processus était dans une impasse. Pour certaines délégations, selon lui, le problème-clé tenait au fait que la demande ne contenait pas d'indications touchant les préférences que les CE allaient accorder aux importations de bananes.

L'Ambassadeur a dit qu'il avait l'intention de poursuivre les consultations afin de parvenir à un consensus qui prenne en compte les intérêts de tous les Membres. □

Assistance liée au commerce en faveur des PMA

Le Directeur général, M. Mike Moore, a fait savoir au Conseil général qu'après avoir minutieusement étudié la question, les chefs des six institutions concernées, réunis le 6 juillet à New York, avaient décidé d'apporter des modifications substantielles au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

Il a déclaré que la principale caractéristique du nouveau Cadre intégré est d'inscrire l'assistance technique liée au commerce dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. Un nouveau comité directeur, dans lequel siégeront les donateurs et les PMA, sera créé afin de superviser le fonctionnement du Cadre intégré. Les institutions participantes (OMC, Banque mondiale, FMI, PNUD, CNUCED et CCI) sont également convenues de solliciter l'appui et la contribution des bailleurs de fonds à un Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré.

M. Moore a dit que les chefs de secrétariat de ces organisations sont convenus qu'il serait rendu compte de l'évolution des travaux sur le nouveau Cadre intégré dans le cadre des travaux préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui doit se tenir en mai 2001.

Le Bangladesh, parlant au nom des PMA, a salué le nouveau Cadre intégré comme «un pas dans la bonne direction». Selon cette délégation, les pays les moins avancés considéraient le Cadre intégré comme un instrument essentiel de leur intégration dans l'économie mondiale du fait qu'il renforçait leurs capacités dans le secteur du commerce.

Maurice, parlant au nom du Groupe africain, a fait l'éloge des mesures concrètes prises par un certain nombre de Membres pour ouvrir leurs marchés aux exportations des pays les moins avancés et a exhorté les autres Membres à suivre cet exemple.

Au titre des «Autres questions», le Directeur général a fait rapport sur un certain nombre d'initiatives récentes, notamment l'expansion possible des stages de politique commerciale organisés par l'OMC à l'intention des fonctionnaires chargés des questions commerciales des pays en développement. Il continuait à étudier les moyens de faire participer davantage à ces stages les Membres de l'OMC n'ayant pas de représentation à Genève. À cet égard, il a annoncé la tenue d'une autre «Semaine de Genève» destinée à informer les Membres et les observateurs sans représentation dans cette ville.

À la suite de la réunion des parlementaires qui s'est tenue parallèlement à la Conférence ministérielle de Seattle, M. Moore a dit qu'il poursuivait ses consultations avec les membres sur la manière dont les parlements et les experts en matière législative pourraient être associés plus étroitement aux travaux de l'OMC et se familiariser avec ces travaux. □

«Points forts de l'OMC», janvier-août 2000

Depuis le début de l'année 2000, l'OMC s'est attelée à des activités qui avaient déjà été prescrites et s'est attaquée aux questions qui avaient contribué à l'échec provisoire enregistré à Seattle. Ce sera le principal sujet traité dans les paragraphes suivants, où sont présentés quelques faits nouveaux importants qui ont marqué les huit premiers mois de l'année.

Négociations prescrites

À la réunion que le Conseil général a tenue le 7 février, les Membres de l'OMC ont confirmé que les négociations prescrites sur l'agriculture et les services avaient commencé comme prévu le 1er janvier 2000. Il s'agit d'un résultat qui ne saurait être sous-estimé; en effet, l'agriculture et les services représentent ensemble plus de 60 pour cent de la production mondiale, et ils englobent toute la gamme des activités économiques humaines, depuis les plus traditionnelles jusqu'aux plus pointues, dans la nouvelle économie et la haute technologie. On y trouve aussi les formes d'emploi les plus diverses ainsi que les secteurs enregistrant la croissance la plus forte en matière de création d'emplois.

Les Membres se sont également mis d'accord sur les aspects organisationnels de ces négociations, et ont relevé d'autres éléments du programme de travail prescrit, tels que les négociations sur les indications géographiques menées au titre de l'Accord sur les ADPIC ainsi que l'examen de divers autres accords.

Agriculture

À la première session de négociations, au mois de mars, les gouvernements se sont mis d'accord sur un programme pour la première phase des négociations visant à poursuivre le processus de réforme du commerce des produits agricoles. Il s'agit de soumettre des propositions de négociation pendant l'année en cours, et de la possibilité de soumettre des propositions nouvelles ou plus détaillées juste avant le bilan auquel il sera procédé à la réunion de mars 2001.

En fait, lors de la deuxième session de négociation, au mois de juin, un grand nombre de participants, dont la moitié sont des pays en développement, avaient déjà soumis des propositions bien avant la date limite fixée à la fin de l'année. Au total, 45 gouvernements (c'est-à-dire presque un tiers des Membres de l'OMC) avaient soumis des propositions. La réunion de juin, à laquelle assistaient de nombreux hauts fonctionnaires venant des administrations nationales, s'est en fait transformée en une session d'examen initial de ces propositions où le travail a été étonnamment soutenu. Cet examen doit s'achever à la prochaine session de négociation.

On peut s'attendre à beaucoup d'autres propositions au cours des mois à venir, notamment des propositions additionnelles ou plus complètes émanant de gouvernements qui en avaient déjà soumis à la session de négociation de juin. D'autres sessions de négociation sont prévues au mois de septembre et de novembre 2000, plus une session additionnelle qui pourrait se tenir avant le bilan prévu pour mars 2001.

Services

Le démarrage des négociations sur les services a été positif et encourageant et tous les Membres se sont attelés avec détermination à un programme de travail lourd et exigeant.

Le programme de cette année est centré sur l'établissement de règles, dans des domaines tels que les sauvegardes et la réglementation intérieure. Les négociations sur de nouveaux engagements – l'élément accès aux marchés – commenceront l'année prochaine. Il y a eu en avril, mai et juillet, trois périodes de négociation de dix jours, avec notamment des réunions des organes concernés de l'OMC et des réunions bilatérales, et il y aura d'autres sessions en octobre et en décembre. On s'est mis d'accord sur un guide pour l'organisation des travaux jusqu'au mois de mars de l'année prochaine, et l'on est en train de mettre au point des lignes directrices et des procédures pour les négociations.

Les négociations sur les services ont pris un bon départ (ci-dessus), grâce à la volonté de tous les Membres de s'atteler à un programme de travail lourd et exigeant. Dans l'agriculture, de nombreux Membres – pays développés et en développement – ont soumis des propositions. (Tania Tang/OMC)

Les délégations soumettent des propositions: il y a notamment une proposition sur le tourisme, des propositions de la CE et de l'Australie sur les approches par groupe et une proposition des États-Unis comprenant un cadre et des objectifs pour les négociations.

Les gouvernements Membres de l'OMC ont procédé à l'examen prescrit des exemptions du traitement NPF au cours de deux réunions, la première au mois de mai et la seconde au mois de juillet. Le but de cet examen était de déterminer si les conditions qui avaient rendu les exemptions nécessaires existaient encore. Les réunions en question ont permis de recueillir davantage de renseignements sur les exemptions appliquées par les gouvernements et sont distinctes des futures négociations sur l'élimination des exemptions existantes. Une quantité considérable de renseignements ont été communiqués à l'occasion de cette session.

Les quatre organes subsidiaires du Conseil du commerce des services sont tous en train de travailler sur des questions faisant partie des négociations. Un séminaire de deux jours a été organisé au Secrétariat les 10 et 11 mai pour aider les délégations à se préparer aux négociations en leur faisant un exposé détaillé sur l'Accord général sur le commerce des services et les problèmes qui pourront se poser au cours des négociations.

Les travaux ont commencé concernant l'examen de l'Annexe de l'AGCS sur les Services de transport aérien, en vue d'envisager la possibilité d'appliquer plus largement l'Accord dans ce secteur. La première réunion d'experts sur cette question aura lieu les 28 et 29 septembre.

Droits de propriété intellectuelle (ADPIC)

L'expression «négociations prescrites» ne s'applique pas seulement à l'agriculture et aux services. Le Conseil des ADPIC est en train de procéder à une négociation et à plusieurs examens, dont certains pourraient déboucher sur des négociations. Ces débats se poursuivront au cours des mois à venir.

Les négociations prescrites dans l'Accord sur les ADPIC concernent un système de notification et d'enregistrement des indications géographiques (qui sont des noms de lieu ou des termes associés à des lieux, utilisés pour décrire le type, les

caractéristiques et la qualité des produits). L'Accord ne spécifie pas à quel moment les négociations doivent commencer, mais elles sont déjà en cours, deux propositions ayant déjà été soumises.

En vertu de dispositions distinctes de l'Accord, la mise en œuvre de la section de l'Accord sur les indications géographiques fait actuellement l'objet d'un examen. Certains gouvernements ont demandé que davantage de produits bénéficient du niveau supérieur de protection de la propriété intellectuelle, qui est réservé actuellement aux seules indications géographiques désignant les vins et spiritueux. Ils font valoir que l'Accord sur les ADPIC prescrit de telles négociations, encore qu'il y ait divergences de vues à ce sujet.

Le Conseil des ADPIC a également procédé à un examen des dispositions relatives à la protection des inventions biotechnologiques et des nouvelles variétés végétales. Le Conseil examine également d'autres questions, notamment les dispositions sur les plaintes en situation de «non-violation». Enfin, la totalité de l'Accord sur les ADPIC fait l'objet d'un examen cette année.

Mesures visant à «instaurer la confiance»

Le 7 février, le Conseil général a confié à son Président et au Directeur général la mission de consulter les délégations sur un certain nombre de questions sur lesquelles il importe de progresser rapidement pour créer un climat de confiance après la déconvenue de Seattle. Il s'agit des domaines suivants:

- Mesures en faveur des pays les moins avancés
- Renforcement des capacités grâce à la coopération technique
- Questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, y compris les périodes de transition
- Transparence interne et participation plus complète des membres

À la réunion que le Conseil général a tenue les 3 et 8 mai, le Président et le Directeur général ont fait état de progrès significatifs sur tous ces points.

Questions et préoccupations touchant la mise en œuvre

À la suite du rapport présenté par le Directeur général en mai, le Conseil général a décidé d'établir un Mécanisme d'examen de la mise en œuvre, pour examiner toute la gamme des préoccupations liées à la mise en œuvre des Accords de l'OMC existants. Ce travail s'effectue au cours des sessions extraordinaires du Conseil général, dont la première a eu lieu les 22 juin et 3 juillet. À cette première session, le Conseil a examiné des propositions émanant de plusieurs pays en développement concernant les questions de mise en œuvre, propositions qui avaient été présentées au cours du processus préparatoire de la troisième Conférence ministérielle. Suite à ce débat, des consultations se tiendront à partir de la mi-septembre en vue de trouver des solutions adéquates aux préoccupations qui ont été exprimées. D'autres sessions extraordinaires sont prévues pour les mois d'octobre et de décembre.

La mise en place du Mécanisme d'examen de la mise en œuvre, qui a pour mandat de rechercher les solutions et de prendre des décisions sur les mesures appropriées, marque un progrès très important vers un accord sur un ensemble de questions qui se sont transformées en difficulté majeure avant la troisième Conférence ministérielle. En théorie, il peut être amené à s'occuper d'un large éventail de secteurs relevant des travaux de l'OMC. Les Membres se sont engagés à y participer de manière constructive.

Au sujet des périodes de transition – dispositions de l'Accord sur l'OMC devenues caduques et délais venus à expiration le 31 décembre 1999 – le Conseil général a également pris une décision au mois de mai en fixant un cadre pour l'examen des problèmes liés aux périodes de transition dans le secteur des MIC (mesures concernant les investissements et liées au commerce). L'Argentine, le Chili, la Colombie, la Malaisie, le Mexique, le Pakistan, les Philippines, la Roumanie et la Thaïlande ont demandé la prorogation de la période de transition de cinq ans. Conformément à la décision du Conseil général et à l'article 5:3 de l'Accord sur les MIC, plusieurs demandes de prorogation de la période de transition sont actuellement examinées par le Conseil du commerce des marchandises.

Dans le domaine de l'évaluation en douane, le Directeur général a noté que le processus d'examen et d'approbation des demandes de prorogation de la période de transition présentées par les pays en développement s'était, de manière générale, bien déroulé dans le cadre du Comité de l'évaluation en douane. Pendant l'année, le Comité avait beaucoup mis l'accent sur la mise en œuvre par les pays en développement qui avaient opté pour l'application différée de l'Accord pendant une période de cinq ans. Sur les 45 membres qui devaient mettre en œuvre l'Accord entre le 1er janvier et août 2000, le Comité a accordé 13 demandes de prorogation du délai et quatre demandes additionnelles attendent d'être examinées. En outre, le Comité examine activement la question de savoir comment améliorer l'assistance technique de manière à faire face à la demande croissante d'aide destinée à répondre aux besoins liés à la mise en œuvre dans ce domaine.

Transparence

Au cours du processus préparatoire de la Conférence ministérielle de Seattle ainsi que pendant la conférence elle-même, un certain nombre de délégations ont exprimé un certain scepticisme quant à la nature des processus de consultation. Même si des inquiétudes analogues avaient déjà été formulées à la Conférence ministérielle de Singapour, en 1996, il était clair que l'expérience de Seattle obligeait l'OMC à regarder de plus près ses méthodes de travail. Par conséquent, à sa réunion des 7 et 8 février 2000, le Conseil général a décidé que la question de la transparence interne et de la participation effective des Membres était l'une des questions prioritaires à examiner au cours du premier semestre de l'année.

Depuis lors, le Président du Conseil général a procédé à un cycle intensif de consultations ouvertes à tous sur la manière d'améliorer la transparence interne. Ce processus a été lancé par une invitation adressée aux Membres pour qu'ils formulent des suggestions spécifiques sur la manière d'améliorer la transparence et l'ouverture des processus de consultation dans le cadre de l'OMC. Il y a eu au total 19 contributions présentées par des pays ou des groupes de pays, lesquelles ont servi de base de discussion, avec la compilation établie par le Secrétariat des principaux points soulevés par les délégations, lors des six réunions auxquelles ont participé tous les Membres. En outre, le Président a présenté une brève note de synthèse dans laquelle il dégageait plusieurs questions sur lesquelles les opinions lui paraissaient se rejoindre. Dans cette note, le Président a souligné le fait que les membres, d'une manière générale, ne voient rien de fondamentalement mauvais dans le système commercial multilatéral et que les consultations informelles continuent d'être utiles, à condition d'en améliorer la transparence.

Le 17 juillet, le Président a présenté aux membres un rapport intérimaire dans lequel il soulignait l'avis général selon lequel les processus de consultation avaient été sensiblement améliorés au cours des six derniers mois. Il a souligné que ces progrès étaient certes importants, mais qu'il restait encore beaucoup à faire, en particulier dans le domaine de la préparation et de l'organisation des conférences ministérielles. Le Président mènera d'autres consultations dans le courant de l'automne.

Pays les moins avancés

À la réunion tenue par le Conseil général le 3 mai, les Membres de l'OMC ont pris note du rapport du Directeur général les informant que 13 Membres – notamment des pays en développement et des économies en transition – avaient pris, ou envisageaient de prendre, des mesures pour améliorer l'accès à leurs marchés pour les produits des pays les moins avancés.

Le Directeur général a également signalé qu'il continuerait à travailler à l'amélioration du fonctionnement du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés afin que celui-ci devienne un outil efficace de soutien pour les aspects qui, dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté des PMA, sont liés au commerce. Il s'agit d'une initiative pour coordonner la fourniture aux PMA d'une assistance technique pour le renforcement des capacités par l'intermédiaire des six institutions participantes: la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD. À l'issue d'une réunion des chefs de secrétariat de ces organisations tenue au mois de juillet, ces derniers sont parvenus à un accord sur un certain nombre de modalités concrètes (voir page 13).

Le Directeur général a indiqué que la coopération technique et le renforcement des capacités sont considérés à juste titre comme un élément crucial pour les intérêts des pays les moins avancés. Or, l'ensemble des pays en développement Membres, ainsi que les économies en transition, ont tous intérêt à ce que les activités en question soient conduites de manière efficace et fructueuse. C'est d'ailleurs le souci de l'ensemble des Membres de l'OMC, et c'est aussi celui du Directeur général.

Le renforcement des capacités est essentiel pour permettre à beaucoup de Membres de l'OMC de tirer pleinement parti des possibilités commerciales, point qui a été souligné par les PMA dans le cadre des consultations que le Directeur général a eues avec eux et qui a été appuyé par d'autres Membres. Pour accroître la confiance dans la capacité qu'a l'OMC de fournir une assistance technique aux Membres pour leur permettre de respecter les obligations qu'ils ont contractées dans le cadre des Accords de l'OMC, il faut que le financement de l'assistance technique soit fourni en temps voulu de manière à permettre une planification à moyen terme des activités d'assistance technique.

Groupes de travail sur l'investissement, la politique de la concurrence et les marchés publics

Dans le cadre de trois groupes de travail, l'OMC a continué à étudier les questions touchant les liens entre commerce et investissement, l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence et la transparence des marchés publics, questions sur lesquelles les membres ont présenté de nouveaux documents importants, et elle a continué à examiner différentes options pour des travaux futurs de l'OMC dans ces trois domaines.

Mesures concernant les investissements et liées au commerce

L'Accord sur les MIC fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre du Conseil du commerce des marchandises, comme le prescrit l'article 9 dudit accord.

Mesures sanitaires et phytosanitaires

Durant le premier semestre de l'année 2000, l'accord s'est fait sur une question délicate touchant les mesures sanitaires et phytosanitaires et l'on a commencé à examiner deux questions revêtant une importance considérable pour un certain nombre de Membres.

À sa réunion des 19 et 20 juin, le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires est convenu de lignes directrices destinées à aider les gouvernements à introduire une certaine cohérence dans les niveaux de risque sanitaire qu'ils appliquent. Cette cohérence est requise par l'Accord SPS afin de limiter la tentation d'être particulièrement strict sur la sécurité sanitaire de certains produits alimentaires, ou sur certains risques pour la santé des animaux ou la préservation des végétaux, à des fins protectionnistes. Les nouvelles directives n'ont pas de caractère contraignant. Elles sont destinées à aider les gouvernements à adopter et appliquer des mesures sanitaires et phytosanitaires qui soient compatibles avec l'Accord.

Le Comité a examiné aussi la question du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, et a commencé l'examen de «l'équivalence».

Marchés publics

On examine activement aussi l'Accord plurilatéral sur les marchés publics. Un certain nombre de membres ont fait des propositions tendant à une refonte complète du texte de l'Accord afin de le rendre plus simple et plus facile à appliquer. Des débats sont également en cours sur l'élargissement du champ d'application de l'Accord et l'élimination des aspects discriminatoires. Des négociations se déroulent actuellement sur l'accession de six gouvernements à cet accord.

Facilitation des échanges

Les travaux sur la facilitation des échanges ont leur origine dans le mandat énoncé en 1996 par la Conférence ministérielle de Singapour qui a donné pour instruction «d'entreprendre des travaux exploratoires et analytiques, en s'inspirant des travaux des autres organisations internationales compétentes, au sujet de la simplification des procédures commerciales pour voir s'il y a lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine». Il importe de se pencher sur cette question car les conditions excessives touchant les renseignements requis pour l'importation et l'exportation, ainsi que les lourdeurs administratives, constituent des obstacles dont le coût est estimé à 3-5 pour cent en moyenne de la valeur des marchandises échangées.

Depuis Seattle, le Conseil du commerce des marchandises a repris ses travaux sur la facilitation des échanges au cours de deux réunions informelles. Toutes les délégations ont fait preuve d'une attitude très constructive à ces réunions et paraissent déterminées à se consacrer entièrement aux travaux exploratoires et analytiques à venir sur la simplification des procédures commerciales.

Commerce électronique

À la dernière réunion qu'il a tenue avant la pause de l'été, le Conseil général est convenu de relancer sur une base concrète les travaux menés à l'OMC sur le commerce électronique et a invité quatre organes subsidiaires, à savoir le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services, le Conseil des ADPIC et le Comité du commerce et du développement, à reprendre leurs travaux dans ce domaine là où ils les avaient laissés et à faire rapport au Conseil général au mois de décembre. Le mandat initial du programme de travail adopté par le Conseil général le 25 septembre 1998 était d'examiner toutes les questions liées au commerce qui se rapportent au commerce électronique mondial. Le programme de travail comprend également l'examen des questions touchant au développement des infrastructures pour le commerce électronique.

Accessions

Il y a eu beaucoup d'activité sur le front des accessions au cours de l'année. Deux pays (la Jordanie et la Géorgie) sont devenus

Membres de l'OMC à part entière au début de l'année. L'Albanie le deviendra également le 8 septembre 2000, ce qui portera à 138 le nombre des Membres que compte actuellement l'Organisation. Avec l'arrivée de ces pays, le système de l'OMC concerne désormais quelque 12 millions de personnes dans le monde.

Deux autres pays, la Croatie et Oman, ont également achevé les négociations en vue de leur accession et pensent devenir Membres à part entière avant la fin de l'année. Les négociations en sont à un stade avancé pour l'accession de la Lituanie et celle de Vanuatu et elles progressent vers leur phase finale dans le cas de la Chine et du Taipei chinois.

Il y a en outre actuellement 29 gouvernements qui sont en train de négocier leur accession à l'OMC. Tous sont des économies en transition ou en développement, et neuf d'entre eux figurent parmi les moins avancés. Ils souhaitent devenir Membres de l'OMC non seulement pour en retirer des avantages économiques en termes de meilleur accès aux marchés internationaux, mais avant tout pour bénéficier d'une stabilité et d'une prévisibilité plus grandes dans leurs relations commerciales, qui devraient se traduire par de meilleures perspectives pour l'investissement étranger et le développement économique.

Règlement des différends

Entre le 1er janvier et le 31 juillet 2000, l'OMC a été saisie de 18 affaires nouvelles. Cela a porté à 203 le nombre des différends soumis à l'OMC depuis sa création en janvier 1995. Le fait que les Membres soient si nombreux à recourir au mécanisme de règlement des différends pour résoudre des problèmes délicats témoigne de la valeur de l'OMC.

En fait, dans la plupart des cas, les différends sont réglés par voie de négociations, sans qu'il y ait établissement d'un groupe spécial. Le système de règlement des différends a fourni une instance dans laquelle pouvaient s'exprimer les désaccords sur la mise en œuvre des obligations énoncées dans les Accords de l'OMC. Il s'est avéré être un élément efficace, efficient et essentiel du système commercial international fondé sur des règles dans lequel les droits énoncés par la loi sont plus importants que le poids économique. En l'absence de système objectif de règlement des différends, les gouvernements des Membres ayant des litiges entre eux n'auraient aucune instance pour les régler et ceux-ci pourraient traîner en longueur pendant une période indéterminée. Ce système permet d'empêcher que des différends économiques non résolus n'aggravent les relations internationales entre les Membres à un autre niveau.

Le 25 mai, l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC a procédé aux nouvelles nominations des membres de l'Organe d'appel et a choisi M. Y. Taniguchi (Japon) qui rejoint M. G.M. Abi-Saab (Égypte) et M. A.V. Ganesan (Inde) qui ont été nommés par l'ORD en avril 2000. Ces nouveaux membres de l'Organe remplacent M. S. El-Naggar (Égypte) et M. Matsushita (Japon), dont les mandats sont venus à expiration le 31 mars, et M. C. Beeby (Nouvelle-Zélande) qui est décédé le 19 mars.

Coopération avec d'autres organisations

Outre l'initiative concernant le Cadre intégré mentionné plus haut, des progrès ont été réalisés dans la coopération entre l'OMC et les autres organisations internationales dans le courant de l'année. On citera à titre d'exemple une séance d'information tenue par le Comité du commerce et de l'environnement au mois de juillet (voir page 14). Un atelier de deux jours a également été organisé au mois de juin sur l'analyse des risques pour les mesures touchant la sécurité sanitaire des aliments.

L'OMC est également représentée au Comité administratif de coordination, organe chargé d'assurer la coordination et la cohérence entre les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC. Le Directeur général a participé activement à la première session ordinaire du CAC en l'an 2000, qui s'est tenue à Rome les 6 et 7 avril, et au cours de laquelle il a fait un exposé sur le Cadre intégré en faveur des PMA.

Initiatives du Directeur général

Groupes de travail

À l'initiative du Directeur général, neuf groupes de travail ont été créés à l'intérieur du Secrétariat, au mois de mars, pour examiner les problèmes immédiats liés au fonctionnement interne du Secrétariat et les moyens d'améliorer les services offerts par le Secrétariat aux Membres, ainsi que pour améliorer la communication avec le public et les autres organisations. Les rapports et recommandations issus de ce processus sont en train d'être examinés par le Directeur général.

Communication avec les Membres sans représentation à Genève

Les premières mesures visant à permettre aux Membres qui n'ont pas de représentation permanente à Genève de participer pleinement aux travaux de l'OMC sont en place. Il y a notamment la désignation, plus tôt dans l'année, d'un membre du Secrétariat chargé d'assurer la liaison avec les délégations sans représentation à Genève et l'organisation à l'OMC d'un séminaire d'une semaine à leur intention. Le programme de ce séminaire comprenait des exposés et d'autres manifestations destinées à aider les fonctionnaires chargés des questions commerciales à se familiariser avec les Accords de l'OMC et la manière dont l'Organisation fonctionne.

Une «Semaine de Genève 2000» va avoir lieu au mois d'octobre et elle sera axée sur les questions de mise en œuvre et sur les négociations du «programme intégré» dans l'agriculture et les services. En outre, plus de 76 centres de référence ont été installés dans des pays en développement et des pays moins avancés pour que les gouvernements et les organismes régionaux soient continuellement tenus au courant des activités de l'OMC.

Participation à des réunions internationales

Au cours du premier semestre de l'année, le Directeur général et ses adjoints ont eu un programme chargé de participations à des réunions internationales comportant des contacts avec les secteurs public et privé et les organisations non gouvernementales ainsi que des contacts avec les gouvernements Membres de l'OMC dans leurs capitales respectives. Ces activités visaient surtout à développer la communication entre l'OMC et ses Membres ainsi que la société civile, à faciliter le dialogue entre les Membres sur l'orientation future du programme de travail sur les questions commerciales. Pour ce qui est des activités du Directeur général en dehors de Genève cette année, jusqu'à présent, il a pris une part active à des réunions tenues par d'autres organisations internationales, notamment l'ONU, l'OCDE, la CNUCED, le FMI, la Banque mondiale et le Comité administratif de coordination de l'ONU. Le Directeur général a également participé à des réunions régionales, à savoir la Réunion des ministres de l'APEC, le trente-sixième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, la cinquième Conférence au sommet des Chefs d'État et de gouvernement du COMESA et le Sommet économique tenu en Afrique du Sud.

Les réunions auxquelles le Directeur général a participé à Genève et ailleurs lui ont également permis d'avoir des contacts avec des parlementaires, des représentants de groupes parlementaires transnationaux et de rencontrer des représentants d'ONG, notamment d'organisations professionnelles et syndicales.

Étude spéciale

Le Secrétariat de l'OMC a publié en juin 2000 une étude spéciale intitulée «Commerce, disparité des revenus et pauvreté». Cette étude montre que le commerce peut contribuer à atténuer la pauvreté. Elle peut être téléchargée à partir du site Web de l'OMC. □

L'ORD adopte les rapports sur le différend Brésil-Canada relatif aux aéronefs

Le 4 août, l'Organe de règlement des différends (ORD) a adopté les rapports de l'Organe d'appel et des groupes spéciaux qui ont examiné les mesures prises par le Brésil et le Canada, respectivement, pour se conformer aux recommandations de l'ORD touchant les mesures de financement des exportations pour les aéronefs. Il est convenu de revenir sur une demande d'établissement d'un groupe spécial présentée par le Canada concernant des mesures prises par les États-Unis qui assimileraient les restrictions à l'exportation à des subventions.

Programme brésilien de financement des exportations pour les aéronefs

Le Canada a dit que le groupe spécial initial et l'Organe d'appel avaient confirmé les décisions antérieures de l'ORD qui avait conclu que le Brésil ne pouvait continuer à effectuer des paiements au titre de son programme de subventions (PROEX) après le 18 novembre 1999. Il a ajouté que l'Organe d'appel et le groupe spécial avaient conclu qu'en dépit des modifications apportées, le programme du Brésil constituait toujours une subvention prohibée. Le Canada a demandé au Brésil de mettre en œuvre immédiatement les décisions et recommandations de l'ORD.

Le Brésil a dit qu'il avait l'intention de mettre toutes les futures opérations relevant du PROEX en conformité avec les recommandations de l'ORD, mais qu'il respecterait les engagements juridiques qu'il avait pris touchant les opérations antérieures. Il a déclaré être en consultation avec le Canada sur ces questions et a exprimé l'espoir qu'une solution serait trouvée prochainement. Le Brésil s'est dit préoccupé par le fait que les rapports n'avaient pas entièrement clarifié une disposition de l'Accord de l'OMC sur les subventions et mesures compensatoires qui mentionnait les dispositions sur les taux d'intérêt d'un arrangement de l'OCDE relatif aux crédits à l'exportation. Il a déclaré que cet arrangement était mal connu des membres qui n'appartenaient pas à l'OCDE et n'était pas adapté aux besoins des pays en développement.

Les Communautés européennes ont déclaré avoir suspendu leur enquête sur PROEX, qui avait été ouverte à la demande des producteurs européens d'aéronefs, afin de surveiller la mise en œuvre par le Brésil des recommandations de l'ORD. Elles ont déclaré qu'elles prendraient d'autres mesures au cas où le Brésil ne mettrait pas un terme à la pratique des subventions à l'exportation dans le cadre du PROEX.

L'ORD a adopté le rapport de l'Organe d'appel et le rapport du groupe spécial, tel qu'il a été modifié par l'Organe d'appel.

Mesures prises par le Canada à l'exportation des aéronefs civils

Le Canada s'est déclaré satisfait des conclusions de l'Organe d'appel confirmant qu'il avait pleinement mis en œuvre les décisions et recommandations de l'ORD grâce aux révisions apportées au programme intitulé Partenariat technologique Canada. En revanche, il s'est dit quelque peu préoccupé par le fait que le groupe spécial avait outrepassé son mandat en entrant dans les détails des mesures prescrites pour la mise en conformité.

Le Brésil s'est dit préoccupé par le fait que les normes proposées par le groupe spécial, et entérinées par l'Organe d'appel, avaient fixé un seuil très bas pour la mise en œuvre par le Canada des recommandations de l'ORD. Selon le Brésil, les règles du jeu dans le domaine des produits de haute technologie étaient favorables aux pays développés, et il fallait modifier l'OMC pour permettre aux pays en développement de devenir eux aussi des acteurs dans ce secteur du commerce.

Création d'un groupe spécial sur les mesures prises par l'Inde dans le secteur automobile

Le 27 juillet, l'ORD a établi un groupe spécial chargé d'examiner une plainte des États-Unis concernant des mesures prises par l'Inde affectant le commerce et l'investissement dans le secteur des véhicules à moteur.

Les États-Unis ont affirmé que les fabricants des véhicules automobiles en Inde ne pouvaient obtenir de licences d'importation pour les automobiles et les pièces automobiles s'ils ne se conformaient pas à certaines prescriptions concernant la teneur en éléments d'origine nationale, l'équilibre des échanges et la neutralisation des opérations en devises étrangères. Selon eux, ces mesures contrevenaient aux dispositions du GATT ainsi qu'à celles de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC). Les États-Unis ont ajouté que ces mesures ne relevaient pas de l'Accord sur les MIC parce qu'elles avaient été mises en place en décembre 1997, soit trois ans après l'entrée en vigueur de l'Accord.

L'Inde a demandé aux États-Unis de reconsidérer leur demande, qui, selon elle, ne tenait pas compte de la déclaration de décembre 1999 dans laquelle le Président du Conseil général invitait instamment les Membres à faire preuve de retenue sur les questions de délais et d'échéances ni de la décision prise par le Conseil général en mai 2000. Elle a affirmé que les mesures en question n'étaient pas des MIC, et n'étaient pas contraires aux règles de l'OMC.

La Malaisie, Cuba et les Philippines ont appuyé la position de l'Inde.

Les États-Unis ont déclaré que la décision du mois de mai ne portait pas atteinte aux droits et obligations des Membres, comme l'a affirmé le Président du Conseil général dans sa déclaration.

Adoption du rapport du groupe spécial sur le droit d'auteur aux États-Unis

Le 27 juillet, l'ORD a adopté le rapport d'un groupe spécial sur une plainte des CE visant l'article 110 5) de la Loi des États-Unis sur le droit d'auteur.

GROUPES SPÉCIAUX EN ACTIVITÉ
(8 août 2000)

Partie plaignante	Objet de la plainte	Date d'établissement du groupe spécial
Canada	*CE – Mesures affectant l'amiante et les produits en contenant*	25.11.1999
États-Unis	*Australie – Mesures affectant l'importation de salmonidés (les travaux du groupe spécial ont été suspendus)*	16.06.1999
CE	*Argentine – Mesures visant l'exportation de peaux de bovins et l'importation de cuirs finis*	26.07.1999
États-Unis	*Argentine – Mesures affectant les importations de chaussures*	26.07.1999
Mexique	*Guatemala – Mesure antidumping définitive concernant le ciment Portland gris en provenance du Mexique*	22.09.1999
Inde	*CE – Droits antidumping sur les importations de linge de lit en coton en provenance d'Inde*	27.10.1999
Nouvelle-Zélande, Australie	*États-Unis – Mesure de sauvegarde à l'importation de viande d'agneau*	19.11.1999
Pologne	*Thaïlande – Droits antidumping sur les profilés en fer ou en aciers non alliés, poutrelles profilées en H en provenance de Pologne*	19.11.1999
Corée	*États-Unis – Mesures antidumping visant les tôles en acier inoxydable en rouleaux et les tôles et bandes en acier inoxydable en provenance de Corée*	19.11.1999
Japon	*États-Unis – Mesures antidumping appliquées à certains produits en acier laminés à chaud en provenance du Japon*	20.03.2000
Colombie	*Nicaragua – Mesures visant les importations en provenance du Honduras et de la Colombie*	18.05.2000
Pakistan	*États-Unis – Mesure de sauvegarde transitoire appliquée aux fils de coton peignés en provenance du Pakistan*	19.06.2000
États-Unis	*Inde – Mesures affectant le commerce et l'investissement dans le secteur de l'automobile*	27.07.2000

Les CE s'étaient plaintes de ce que l'article en question permet, dans certaines conditions, de faire écouter de la musique radio ou télédiffusée dans des lieux publics comme les bars, les magasins et les restaurants sans avoir à acquitter de redevance. L'article de cette loi prévoit deux types d'exemptions: «pour usage de type privé» (alinéa A) pour les petits restaurants et magasins qui utilisent seulement du matériel d'usage courant dans les foyers; et «pour usage dans des entreprises commerciales» (alinéa B) pour les restaurants, les bars et les magasins dont la superficie ne dépasse pas une certaine limite. Le groupe spécial a examiné la compatibilité de ces exemptions avec une disposition (article 13) de l'Accord sur les ADPIC qui autorise des exceptions aux droits des détenteurs dans certains cas. Le groupe spécial a constaté que l'exemption «pour usage de type privé» répondait aux critères de l'article 13 mais que l'exemption «pour usage dans des entreprises commerciales», qui s'appliquait à une majorité substantielle des restaurants et bars des États-Unis et quasiment à la moitié des magasins, était incompatible avec cette disposition.

Les CE se sont dites satisfaites de la constatation du groupe spécial sur ce qu'elles qualifiaient d'exemption exorbitante énoncée à l'alinéa B. Toutefois, les CE se sont dites préoccupées, pour des raisons systémiques, par les constatations concernant l'alinéa A.

Les États-Unis se sont déclarés satisfaits par la constatation du groupe spécial sur l'alinéa A. Toutefois, ils ont déclaré ne pouvoir approuver l'adoption du rapport en raison des constatations du groupe spécial touchant l'autre alinéa.

L'Australie a accueilli favorablement le rapport qui, à son avis, avait ménagé un équilibre approprié entre les intérêts des titulaires de droit et des objectifs d'intérêt général. La Suisse a déclaré qu'elle était particulièrement satisfaite des constatations sur l'alinéa B. En revanche, les Philippines ont dit que le groupe spécial avait fait erreur en ce qui concerne l'alinéa B, ajoutant qu'il n'était pas indiqué d'affirmer un droit qu'il serait difficile de faire respecter, en particulier dans les pays en développement.

Pour Hong Kong, Chine, le fait qu'un cabinet juridique avait adressé une lettre au groupe spécial, était un sujet de préoccupation car, à son avis, cela risquait de susciter un flot de communications non demandées. L'Australie, l'Inde, la Malaisie et le Mexique ont déclaré que les Membres devraient élaborer des lignes directrices sur la manière dont les groupes spéciaux et l'Organe d'appel devaient traiter les mémoires présentés en qualité d'*amicus curae*.

Les CE demandent un groupe spécial sur le régime des marques aux États-Unis

Les CE ont demandé la constitution d'un groupe spécial chargé d'examiner l'article 211 de la Loi générale de 1998 portant ouverture de crédits, qui selon elles, était discriminatoire et énonçait des conditions touchant la protection des marques de commerce et de fabrique ou des noms commerciaux qui violaient les dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Les CE ont dit que les consultations avec les États-Unis n'avaient pas permis de régler ce différend.

Les États-Unis ont déclaré que cette mesure, qui concernait la saisie de biens dans d'autres pays, était compatible avec leurs obligations au titre de l'Accord sur les ADPIC. Ils ont ajouté que les questions soulevées par les CE faisaient actuellement l'objet d'une procédure judiciaire. Telles étaient les raisons pour lesquelles les États-Unis ne pouvaient accepter l'établissement d'un groupe spécial. Cuba a appuyé la demande des CE.

L'ORD est convenu de revenir à la demande des CE ultérieurement.

Mise en œuvre des recommandations de l'ORD

En ce qui concerne certaines mesures du Canada affectant l'industrie automobile, ce dernier a fait savoir qu'il avait l'intention de se conformer rapidement aux recommandations de l'ORD. Pour certaines d'entre elles, il fallait prévoir un délai raisonnable pour l'accomplissement des procédures juridiques internes. Le Canada a déclaré qu'il examinait cette question avec les plaignants. Les CE et le Japon ont déclaré que le Canada pouvait mettre en œuvre les recommandations dans un délai de 90 jours étant donné que les mesures à prendre impliquaient des directives administratives. Les CE ont déclaré qu'elles soumettraient l'affaire à un arbitrage.

Usine de construction automobile: les CE et le Japon ont instamment prié le Canada de mettre en œuvre rapidement les recommandations de l'ORD touchant leur différend sur le «Pacte de l'automobile».

Des rapports de situation sur la mise en œuvre des recommandations de l'ORD ont également été présentés au sujet des affaires suivantes:

- Communautés européennes – Régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes;
- Japon – Mesures visant les produits agricoles;
- Canada – Mesures visant l'importation de lait et l'exportation de produits laitiers;
- Inde – Restrictions quantitatives à l'importation de produits agricoles, textiles et industriels; et
- Turquie – Restrictions à l'importation de produits textiles et de vêtements.

Au titre des «Autres questions», le Japon s'est dit préoccupé par le fait que les États-Unis avaient décliné sa demande de participer aux consultations demandées par les CE concernant le différend relatif à l'article 306 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur et les modifications y relatives. Les États-Unis ont déclaré qu'après avoir examiné la question, ils ne pouvaient souscrire à l'affirmation selon laquelle le Japon avait un intérêt commercial substantiel dans leur différend avec les CE.

Les États-Unis vont mettre en œuvre les constatations du Groupe spécial sur l'acier originaire du Royaume-Uni

À la réunion tenue par l'ORD le 5 juillet, les États-Unis ont fait savoir qu'ils avaient déjà mis en œuvre les recommandations de l'ORD concernant leur imposition de droits compensateurs sur certains produits en acier au carbone, plomb et bismuth laminés à chaud originaires du Royaume-Uni. Ils ont déclaré que le Département du commerce des États-Unis avait abrogé l'ordonnance imposant le droit compensateur sur les barres en acier au plomb originaires du Royaume-Uni, avec effet rétroactif au 1er janvier 1995.

Les CE ont déclaré que les États-Unis devraient également annuler 20 mesures d'imposition de droits compensateurs en vigueur affectant des sociétés privatisées des CE, notamment les droits imposés sur les plaques en acier au carbone coupées à la longueur voulue originaires du Royaume-Uni. Les CE ont ajouté que les États-Unis devraient modifier à la fois leur législation et leur pratique en matière de droits compensateurs.

Les États-Unis ont déclaré que l'affaire relative aux barres en acier au plomb originaires du Royaume-Uni constituait un ensemble de faits spécifique et que l'Organe d'appel avait noté que son analyse était limitée aux circonstances de cette affaire. Ils ont ajouté que le Département du commerce des États-Unis étudiait les implications des recommandations de l'ORD.

Le Brésil a déclaré que ses sociétés privatisées visées par des droits compensateurs imposés en vertu d'ordonnances identiques des États-Unis devaient également bénéficier des décisions de l'ORD. Les États-Unis se sont déclarés disposés à examiner avec le Brésil les questions qui le préoccupaient. □

MEPC: L'Union européenne

Un débat de grand ampleur sur un partenaire commercial de première importance

On trouvera ci-après des extraits des remarques finales formulées par le Président à l'issue de l'examen des politiques commerciales de l'Union européenne auquel a procédé l'Organe d'examen des politiques commerciales les 12 et 14 juillet:

Nous avons eu un débat très instructif sur la politique commerciale de l'Union européenne. Je suis heureux de constater qu'un nombre important de délégations de pays développés et de pays en développement, y compris parmi les moins avancés, ont posé des questions et sont intervenues oralement pour contribuer à cet examen en faisant largement référence à la documentation volumineuse préparée pour la circonstance. Je remercie aussi la Commission pour ses déclarations et pour s'être efforcée de donner des réponses détaillées aux nombreuses questions qui lui ont été posées, parfois à bref délai. Ce niveau important de participation a permis de procéder collectivement à un examen complet de la politique commerciale de l'Union européenne, dont nul n'ignore qu'elle est un marché d'intérêt primordial pour tous les Membres. Faire la synthèse des nombreuses observations qui ont été faites n'est pas tâche facile, mais plusieurs éléments essentiels se sont dégagés sur lesquels je souhaite attirer l'attention dans mes remarques.

L'amélioration de la situation économique de l'UE présente un grand intérêt pour les Membres de l'OMC, nous en convenons tous. De nombreuses délégations de pays en développement ont indiqué l'importance singulière de l'UE en tant que débouché pour leurs exportations. Un certain nombre ont aussi déclaré s'intéresser de près à la santé d'un marché sur lequel leurs entreprises s'étaient implantées pour fabriquer des marchandises ou fournir des services aux consommateurs de l'UE. On s'est largement accordé à reconnaître que la reprise de l'activité économique avait été favorisée par l'intégration plus poussée du marché unique, opérée grâce à l'introduction de l'euro et à la poursuite de la déréglementation, en particulier dans le secteur des services. L'UE a été encouragée à aller plus loin sur la voie du marché unique, notamment en réduisant les directives non transposées, ce qui contribuerait à maintenir la croissance de l'UE à l'avenir.

On a aussi largement reconnu le rôle de premier plan tenu par l'UE à l'OMC. L'UE a été saluée pour ses engagements d'une portée généralement large et pour l'attention qu'elle porte à ses obligations en matière de notification. Toutefois, en ce qui concerne le règlement des différends, elle s'est vue exhortée à résoudre rapidement les problèmes de mise en œuvre encore en souffrance dans l'affaire des bananes et celle des hormones. Des avis divergents ont été exprimés aussi sur l'approche diversifiée suivie par l'UE en matière de politique commerciale, laquelle combinait des initiatives multilatérales à des initiatives régionales et bilatérales. On s'est intéressé en particulier à la nature des engagements concernant les produits agricoles et les services dans les accords conclus récemment avec l'Afrique du Sud et le Mexique, et les remarques ont été nombreuses sur l'Accord de partenariat de Cotonou. On a noté que l'UE n'admettait sur une base NPF que les importations de huit pays Membres de l'OMC. Quant aux exportations de l'UE, elles bénéficient du traitement NPF sur les marchés des Membres de l'OMC, sauf pour les 17 qui ne font pas partie de l'UE et avec lesquels existent des accords de libre-échange ou d'union douanière. On ne saurait trouver meilleur témoignage de l'intérêt commercial que présente pour l'UE le principe fondamental du traitement NPF.

Déchargement de marchandises à Hambourg: les pays en développement ont souligné l'importance particulière du marché de l'UE pour leurs exportations. (Photos BIT)

Des remarques ont aussi été formulées sur l'élargissement prévu de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale. Les Membres suivent avec intérêt la Conférence intergouvernementale, en particulier en ce qui concerne les compétences de l'UE et des États membres pour les politiques dans des domaines ayant trait au commerce, qui ont un effet direct sur le *modus operandi* de l'UE à l'OMC. Plusieurs Membres exportateurs de produits agricoles se sont montrés très intéressés par la poursuite des travaux sur l'Agenda 2000, qui devaient aller au-delà de l'accord conclu l'année précédente à Berlin pour concilier le fonctionnement de la Politique agricole commune avec l'adhésion de nouveaux États membres. Au cours de la période menant à l'adhésion, les pays tiers espèrent que les pays candidats maintiendront leurs marchés ouverts et éviteront d'adopter des politiques – qu'il s'agisse des produits agricoles, des autres produits ou du secteur des services – qui compromettraient leurs conditions d'accès aux marchés. Enfin, on a souligné la nécessité de réduire au minimum le détournement des échanges au moment de l'adhésion.

Par ailleurs, il faut admettre que, si les Membres apprécient le caractère généralement ouvert du marché de l'UE, un certain nombre de problèmes spécifiques persistent concernant les conditions d'accès à ce marché. L'UE a eu droit à plusieurs remarques sur les droits de douane supérieurs à la moyenne et les contingents dans le secteur des textiles et des vêtements. Le rythme décevant auquel se sont effectuées la première et la deuxième étapes de l'intégration prévue par l'ATV a été mentionné, et on a exprimé l'espoir que l'UE ferait davantage pour lever les restrictions au cours de la troisième étape. Le fonctionnement de la PAC aussi posait problème, aussi bien en ce qui concerne la limitation de l'accès au marché de l'UE que les répercussions sur les marchés mondiaux du recours intensif aux subventions à l'exportation. Des préoccupations ont été exprimées concernant la complexité et les effets protecteurs du régime d'importation des produits agricoles. On a aussi dénoncé l'utilisation des instruments communautaires contre le dumping et les subventions, la fréquence croissante de mesures de cette nature et leur effet sur les exportations des pays en développement. On a à plusieurs reprises fait remarquer que les règlements techniques et les normes, les mesures SPS et les procédures d'évaluation de la conformité devenaient un aspect plus important de l'accès aux marchés, parfois un obstacle, et que les politiques destinées à accroître la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans l'UE pouvaient évoluer dans le même sens.

Au sujet de l'accès aux marchés de services, plusieurs délégations ont souhaité voir s'améliorer les conditions d'accès des personnes physiques, tant par une mise en œuvre plus efficace des engagements pris par l'UE dans le cadre de l'AGCS concernant le mouvement temporaire des hommes d'affaires que par un élargissement de leur portée. On a aussi posé plusieurs questions à l'UE sur ses projets d'harmonisation des réglementations relatives aux services financiers, aux télécommunications et aux transports. Plusieurs Membres ont donné leur avis sur les politiques que l'UE était en train de mettre au point en matière de commerce électronique. Pour ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle, le projet de l'UE de créer un cadre communautaire pour les droits de brevet a suscité un intérêt considérable parmi les Membres.

Je voudrais aussi appeler l'attention des Membres sur le débat enrichissant qui a eu lieu concernant l'avenir de l'Organisation et dans lequel l'UE joue un rôle de premier plan. La Commission a indiqué que l'UE préconise d'élargir le mandat de l'OMC pour y inclure l'investissement, la politique de la concurrence, l'environnement et un dialogue sur des questions sociales. L'UE prône aussi une institution plus ouverte et plus transparente. Ces changements, dit-elle, permettraient davantage à l'Organisation de maîtriser la mondialisation et de la mettre au service des citoyens de ses Membres.

Sur certains de ces points, j'ai toutefois constaté des divergences de vues. Plusieurs délégations ont demandé à l'UE de se concentrer sur les négociations du programme incorporé plutôt que d'attendre qu'un consensus émerge sur un nouveau cycle. Dans le domaine de l'agriculture, certains se sont prononcés en faveur de la multifonctionnalité défendue par l'UE, mais d'autres sont favorables à une politique agricole exclusivement orientée sur le marché. Plusieurs délégations ont fermement rejeté l'idée d'intégrer une dimension sociale ou, plus généralement, des considérations qui n'étaient pas d'ordre commercial, dans la conduite de la politique commerciale, que ce soit à l'OMC ou dans le cadre du SGP.

La Commission a également indiqué que pour l'UE, l'avenir de l'OMC passe aussi par une meilleure intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral, à la faveur de l'affectation de ressources pour l'assistance technique et le renforcement des capacités et de l'adoption d'initiatives destinées à ouvrir les marchés aux pays les moins avancés. À cet égard, certaines délégations ont insisté auprès de l'UE sur la nécessité d'admettre en franchise de droits et hors contingent tous les produits originaires des PMA. J'ai le sentiment que l'idée défendue par l'UE selon laquelle l'OMC doit inclure davantage les pays en développement pour les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale et à se développer a rencontré un écho largement favorable. □

Le marché de l'Union européenne est ouvert, sauf pour les produits agricoles et les textiles

Selon un nouveau rapport de l'OMC sur la politique commerciale de l'Union européenne (UE), la participation continue de l'UE aux initiatives commerciales de l'OMC s'est traduite par une large ouverture de son marché pour les produits industriels, la moyenne arithmétique des droits de douane ayant été ramenée de 4,9 pour cent en 1997 à 4,2 pour cent en 1999. Toutefois, le rapport de l'OMC signale que les obstacles à l'accès au marché pour les textiles et les vêtements sont importants en raison de l'application de droits de douane élevés et d'un système de contingentement. Il mentionne également que la politique agricole commune (PAC) influe négativement sur les conditions d'accès pour les produits agricoles.

Le nouveau rapport de l'OMC, parallèlement à une déclaration de politique générale de la Commission européenne, a servi de base pour l'examen de la politique commerciale de l'Union européenne. Le texte intégral du rapport et la déclaration de l'UE peuvent être consultés sur le site Web de l'OMC.

Le rapport fait état de l'amélioration des résultats de l'économie européenne, dont le taux de croissance moyen s'élève à quelque 2,5 pour cent par an depuis 1997 et devrait dépasser 3 pour cent en 2000 et 2001. Ce succès s'explique en partie par les progrès considérables réalisés par l'UE pour achever la mise en place du marché intérieur, grâce notamment à la déréglementation des marchés des télécommunications et des services financiers, liée aux engagements qu'elle avait contractés dans le cadre de l'OMC, et à l'introduction de l'euro en 1999.

Le rapport note également que les tendances du commerce international ont reflété l'évolution économique intérieure. La croissance des importations ayant été plus rapide que celle des exportations, le solde excédentaire qui caractérisait de longue date la balance commerciale de l'UE pour les marchandises s'est transformé en 1999 en un déficit de 13,7 milliards d'euros. La croissance des importations, qui a atteint 9 pour cent en 1999, a résulté non seulement d'une poussée de la demande intérieure, mais aussi de la hausse du prix du pétrole sur les marchés mondiaux, qui a plus que doublé, et de la forte dépréciation de l'euro. En ce qui concerne les exportations, la croissance enregistrée en 1999 a été alimentée par la forte demande des États-Unis, principal marché d'exportation de l'UE.

Le rapport ajoute que l'UE prend des initiatives en matière de politique commerciale dans le cadre de l'OMC ainsi qu'aux niveaux régional et bilatéral. À l'OMC, l'UE joue un rôle de premier plan et milite en faveur d'un nouveau cycle de négociations portant sur un programme plus large que le programme incorporé du Cycle d'Uruguay. Elle pratique une politique de transparence vis-à-vis de ses propres documents de l'OMC, et encourage les représentants de la société civile à ouvrir un dialogue sur les questions se rapportant à l'OMC. Elle est également un des principaux utilisateurs des procédures de règlement des différends de l'OMC afin de faire respecter les droits prévus dans les accords, et elle est partie défenderesse dans un certain nombre d'affaires; les procédures de règlement des différends de l'OMC jouent un rôle-clé, notamment dans la gestion des relations commerciales transatlantiques.

Dans le secteur agricole, le rapport mentionne que les conditions d'accès continuent d'être déterminées par la PAC. La politique communautaire de maintien d'un niveau élevé d'auto-approvisionnement pour les produits agricoles primaires – dont le blé, les produits laitiers et la viande – a des retombées directes sur les marchés mondiaux. À la frontière, des droits de douane élevés sont pratiqués – la moyenne arithmétique étant estimée à 17,3 pour cent – mais des contingents tarifaires assurent l'accès aux Membres de l'OMC à des taux nuls ou réduits pour les produits frappés de droits élevés, ainsi qu'aux importations en provenance des partenaires commerciaux préférentiels.

Dans le secteur des services, le rapport mentionne que l'UE entend continuer d'éliminer les restrictions à la concurrence et au commerce, bien que le rythme de libéralisation ait été plus rapide dans les sous-secteurs des télécommunications et des services financiers que dans ceux des transports et des services audiovisuels. □

MEPC: Pologne

Une transformation économique qui impressionne les Membres

On trouvera ci-après les remarques finales que le Président a formulées à l'issue de l'examen par le MEPC des politiques commerciales de la Pologne, les 3 et 5 juillet:

Nous avons eu un débat très instructif sur les politiques commerciales de la Pologne. La transformation de la Pologne en économie de marché a manifestement fait impression sur les membres du MEPC. L'économie polonaise obtient de bons résultats et les perspectives de croissance sont favorables. Ces résultats ont été obtenus grâce à des politiques macro-économiques généralement prudentes conjuguées à des réformes structurelles, en particulier à la libéralisation du commerce et de l'investissement. Les Membres ont reconnu les résultats remarquables réalisés en Pologne pendant le processus de transition, notamment en ce qui concerne la privatisation des entreprises d'État; cet élément a indéniablement joué un rôle significatif pour attirer l'investissement étranger. Des commentaires favorables ont été faits sur l'objectif prioritaire de la Pologne, à savoir l'adhésion à l'Union européenne, qui offrira la possibilité de poursuivre les réformes à mesure que la Pologne harmonisera ses politiques avec les critères de l'Union européenne. Cette évolution était prévisible étant donné les liens culturels et politiques de la Pologne avec les pays de l'Union.

En ce qui concerne les mesures de politique commerciale et connexes, les Membres ont reconnu avec satisfaction que la Pologne participait activement aux travaux de l'OMC et ont noté qu'elle était en faveur d'un cycle de négociations multilatérales de large portée. Les Membres se sont également dits satisfaits de ce que la Pologne s'était engagée dans des politiques libérales touchant les échanges et l'investissement. Certains Membres ont exprimé des opinions divergentes sur l'effet qu'auraient en termes de création nette d'échanges la politique de libéralisation régionale menée par la Pologne jusqu'à présent et son adhésion à l'UE. Alors que certains Membres justifiaient le niveau élevé et en progression du soutien à l'agriculture polonaise pour des raisons de multifonctionnalité et de sécurité alimentaire, d'autres ont souligné l'effet néfaste que ces politiques avaient sur l'efficience économique et le consommateur polonais. Ces derniers ont encouragé la Pologne à réduire les mesures ayant un effet de distorsion du marché des produits agricoles, notamment le recours à une protection tarifaire élevée, au soutien des prix et aux subventions directes, en particulier aux subventions à l'exportation et aux paiements compensatoires. Certains ont également mis en cause l'application par la Pologne de mesures SPS rigoureuses, considérées comme excessivement restrictives.

L'adhésion à l'UE, objectif prioritaire de la Pologne, offrira la possibilité de poursuivre les réformes.

Les Membres ont noté avec satisfaction le niveau généralement faible des droits de douane appliqués par la Pologne. Néanmoins, certains Membres ont observé que les taux préférentiels de la Pologne étaient bien inférieurs aux niveaux NPF, ce qui était une source d'inquiétude en raison des effets possibles de détournement des échanges, par exemple, sur les véhicules à moteur. Les Membres ont invité la Pologne à réduire l'écart entre les droits préférentiels et les droits NPF. Ils ont également évoqué les grandes disparités entre les droits, notamment l'existence de crêtes tarifaires élevées, ainsi que les avantages que présenterait pour la Pologne la simplification de sa structure tarifaire en réduisant le nombre et la diversité des taux NPF et des taux préférentiels. Les Membres ont également invité la Pologne à faciliter les importations en provenance des pays en développement, et des PMA en particulier.

Un marché aux légumes: les membres ont félicité la Pologne de son attachement au libéralisme commercial mais certains ont contesté le niveau de son soutien à l'agriculture.

Les Membres ont également demandé des précisions supplémentaires sur un certain nombre de points, à savoir:

- l'équilibre entre les objectifs de la Pologne en matière de commerce régional et ses objectifs sur le plan multilatéral;
- les effets de l'adhésion à l'UE sur les autres partenaires commerciaux;
- la hausse récente des droits de douane, en particulier sur les produits agricoles;
- l'absence de consolidation sur certains produits, tels que les véhicules automobiles;
- les droits préférentiels, notamment les produits visés, pour les partenaires commerciaux en développement;
- l'effet discriminatoire que pourraient avoir sur les importations les droits d'accise et autres taxes intérieures;
- les normes techniques et procédures d'essais de conformité;
- les retards dans les procédures de dédouanement, notamment l'imposition de redevances;
- les plans de privatisation dans les secteurs sensibles, tels que les houillères, la sidérurgie et l'industrie chimique;
- la protection de la propriété intellectuelle, notamment la répression des atteintes aux droits;
- les subventions;
- la libéralisation des services dans le cadre de l'AGCS et les perspectives de ratification du cinquième Protocole; et
- les marges de préférence sur les marchés publics ainsi que l'intention de la Pologne d'accéder à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics.

Les Membres ont remercié la délégation polonaise des réponses complètes qu'elle a fournies par écrit et oralement.

Conclusions

En conclusion, je dirais que les Membres ont noté avec une grande satisfaction la transformation économique réussie de la Pologne et ont été très impressionnés par les résultats économiques enregistrés depuis le dernier exercice d'Examen en 1992. Les Membres comprennent maintenant beaucoup mieux les mesures de politique commerciale et les mesures connexes de la Pologne et l'ont encouragée à poursuivre les réformes. Tout en reconnaissant les effets bénéfiques qu'ont eus sur la Pologne les arrangements régionaux qu'elle a conclus, les Membres l'ont encouragée à s'engager énergiquement dans la multilatéralisation des préférences régionales. Cela irait non seulement dans le sens des intérêts économiques à long terme de la Pologne, mais aussi dans le sens des intérêts du système commercial multilatéral dans son ensemble. □

Les chefs de secrétariat de plusieurs organisations internationales conviennent d'une nouvelle stratégie pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA

Les chefs de secrétariat et représentants des six organisations internationales (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD) participant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés se sont rencontrés à New York le 6 juillet pour examiner comment mieux fournir cette assistance technique aux pays les plus pauvres de la planète – à savoir les 48 pays les moins avancés (PMA) désignés par l'ONU. Ils se sont fondés pour cela sur le réexamen du Cadre intégré effectué récemment par une équipe indépendante chargée de voir comment améliorer cette initiative interorganisations engagée il y a trois ans pour aider les pays les plus pauvres à s'intégrer plus efficacement dans l'économie mondiale.

Le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, qui présidait la réunion, a déclaré ce qui suit: «Nous savons tous que le Cadre intégré n'a pas fonctionné aussi bien qu'il l'aurait dû et nous prenons de nouvelles dispositions pour remédier à la situation. Nous nous devons – et c'est là une responsabilité que nous partageons avec les gouvernements et d'autres organismes et institutions – de mieux aider les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale. Bien entendu, c'est aux gouvernements des PMA eux-mêmes qu'il incombe de définir leurs politiques et leurs priorités mais nous devons être prêts à leur octroyer une aide efficace. Il est temps que ces pays voient davantage les bons côtés de la mondialisation.»

«Intégrer» le commerce

Les nouveaux arrangements insistent énormément sur la nécessité de définir la politique commerciale, l'assistance technique liée au commerce et les besoins en matière de renforcement des capacités dans le contexte plus large du développement. Comme la plupart des gouvernements et la communauté du développement en général, les chefs de secrétariat des organisations sont fermement convaincus que ces aspects de la politique ne peuvent simplement pas être traités isolément. Cette large place faite à l'intégration du commerce signifie que l'assistance technique liée au commerce et les programmes et projets connexes doivent passer par la prise en charge par les pays du processus d'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Le besoin d'assistance liée au commerce sera évalué parallèlement aux autres priorités du pays, le gouvernement concerné et la communauté des donateurs apportant l'appui nécessaire. Non seulement ces arrangements garantiront que le commerce a bien la place qui lui revient dans l'élaboration des politiques mais aussi il sera plus probable que les ressources voulues seront dégagées pour favoriser la mise en place des compétences, des institutions et de l'infrastructure nécessaires à l'intégration effective des PMA dans l'économie mondiale.

Selon le nouveau Cadre intégré, l'assistance relative au commerce ne doit pas être considérée isolément, mais en liaison avec les priorités définies par le gouvernement concerné en matière de développement. (Photos BIT)

Les nouveaux arrangements comprennent également l'établissement d'un comité directeur pour surveiller en permanence le fonctionnement du Cadre intégré. L'arrangement antérieur, selon lequel les chefs de secrétariat des six organisations participantes jouaient un rôle de surveillance, sera élargi aux PMA et aux donateurs. Il y aura ainsi une plus grande transparence, un sens des responsabilités accru et une meilleure prise en charge, ce qui permettra de régler rapidement tout problème que pourrait poser le fonctionnement du Cadre intégré.

Il est temps que ces pays voient davantage le bon côté de la mondialisation ...

Enfin, la décision a été prise de créer un fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré, qui serait alimenté par des contributions volontaires et bénéficierait du soutien de donateurs. Ce fonds, qui se monterait environ à 20 millions de dollars sur trois ans, servirait principalement à aider les PMA à mettre en place le cadre analytique et les politiques nécessaires pour intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement et pour élaborer des programmes et projets. Il servirait aussi à diverses autres activités en rapport avec la formation et le renforcement des capacités. Les chefs de secrétariat des organisations considèrent que, sans ressources spécifiques, il sera difficile de voir si le Cadre intégré fonctionne comme prévu.

Les organisations participantes sont aussi convenues qu'il était important de veiller à ce que chacune s'occupe de ce qu'elle sait faire de mieux, dans le contexte du mandat qui lui a été confié. Les chefs de secrétariat des organisations sont convenus que la Banque mondiale dirigera et coordonnera le processus d'intégration avec la participation des autres organisations. Le PNUD gérera le fonds d'affectation spéciale proposé. L'OMC jouera un rôle de coordination et assumera les fonctions de secrétariat pour le Groupe de travail interorganisations chargé du Cadre intégré, et chacune des organisations pourra faire porter son attention sur son domaine de compétence en ce qui concerne la fourniture de l'assistance technique liée au commerce. Le CCI, par exemple, se chargera d'un soutien en matière de services commerciaux dans les PMA, y compris le développement des entreprises. Les travaux de la CNUCED comprendront un renforcement des capacités et divers types de formation, y compris en vue de la participation aux négociations commerciales. □

Les origines du Cadre intégré

Le Cadre intégré a son origine dans le plan d'action en faveur des pays les moins avancés, adopté dans le cadre de la Déclaration ministérielle de l'OMC à Singapour. Le cadre lui-même a été «approuvé» en octobre 1997, à une réunion de haut niveau de l'OMC pour les PMA, où il a été décidé que six organisations – la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI, l'OMC et le PNUD – seraient conjointement responsables de la mise en œuvre du cadre pour ce qui est de la fourniture de l'assistance technique liée au commerce aux pays les moins avancés.

Le Comité du commerce et de l'environnement met l'accent sur l'interdépendance des activités multilatérales concernant l'environnement et concernant le commerce

La réunion que le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC a tenue les 5 et 6 juillet a porté essentiellement sur l'interdépendance des activités multilatérales concernant l'environnement et des activités multilatérales concernant le commerce.

Pour permettre aux membres du CCE de mieux comprendre le rapport entre les activités multilatérales concernant l'environnement et le commerce, et pour expliquer l'utilisation des mesures liées au commerce dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux (AEM), le CCE a tenu une séance d'information avec la participation des secrétariats de quatre AEM. Chaque secrétariat a présenté un exposé et a répondu aux questions des membres du CCE sur les faits nouveaux liés au commerce intervenus dans le cadre de leurs accords respectifs.

- Convention sur la diversité biologique. Le secrétariat de la CDB a également distribué le texte du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques;
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.

Le PNUE a fait une déclaration sur la nécessité de renforcer le dialogue entre l'OMC, les secrétariats des AEM et le PNUE. Pour engager un processus dans le cadre duquel les secrétariats des AEM et le PNUE définiront des mesures permettant d'accroître les synergies et d'atténuer les tensions, le PNUE a invité les Membres de l'OMC à une réunion qu'il organisera conjointement avec les secrétariats des AEM en septembre ou octobre 2000.

Le CCE tiendra une deuxième séance d'information sur les AEM lors de sa réunion des 24-25 octobre avec la participation des six secrétariats suivants: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; Bureau des substances chimiques du PNUE, Convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC), et projet de convention sur les polluants organiques persistants (POP); Forum intergouvernemental sur les forêts; Organisation internationale des bois tropicaux; Sous-section du PNUE responsable de la surveillance de la conformité et de l'exécution des engagements découlant des conventions environnementales, groupe de travail des experts en la matière.

Le rapport entre l'OMC et les AEM

La Suisse a relancé les débats du CCE sur ce point du programme de travail en proposant de préciser le rapport entre les accords de l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux (AEM). Elle a fait valoir que l'adoption d'une décision interprétative éviterait des conflits inutiles entre les accords de l'OMC et les mesures liées au commerce relevant d'AEM, ce qui assurerait une prévisibilité et une sécurité juridique accrues. Cette décision interprétative préciserait la notion de soutien mutuel selon laquelle l'OMC et les secrétariats des AEM devraient centrer leur action sur leur principal domaine de compétence, et elle énoncerait le principe de déférence, ainsi que des critères objectifs permettant de déterminer les AEM à la compétence desquels l'OMC devrait déférer. Notant l'incertitude qui règne au sujet du rapport entre l'OMC et les AEM, plusieurs Membres, dont le Canada, les CE, la Hongrie, l'Islande, le Japon et la Norvège, ont appuyé la demande de la Suisse concernant la clarification de ces deux systèmes juridiques ...

Pollution industrielle: une proposition visant à prévenir les conflits non nécessaires entre l'OMC et les AEM. (BIT)

Plusieurs Membres, dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, ont estimé que l'OMC constituait déjà un cadre suffisamment souple pour permettre un soutien mutuel avec les AEM. D'autres Membres, dont Hong Kong, Chine; l'Inde; le Brésil; la Malaisie et le Pakistan, ont déclaré qu'il ne fallait pas exagérer l'importance de ces questions; en effet, 10 pour cent seulement des AEM renfermaient des dispositions relatives au commerce, et aucun AEM n'avait été contesté devant l'OMC. Il n'était donc pas nécessaire de clarifier les règles de l'OMC à cet égard ...

Produits interdits sur le marché intérieur

Le Bangladesh a exposé son expérience nationale et formulé des recommandations concernant le commerce des produits interdits sur le marché intérieur. Il a demandé que les Membres notifient leurs exportations de produits de consommation interdits sur le marché intérieur selon le système de notification du GATT établi en 1982. Il a demandé en outre que l'équipe spéciale conjointe PNUE-CNUCED chargée du renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement s'attache à renforcer les capacités dans les pays en développement et à améliorer l'échange de renseignements concernant les produits interdits sur le marché intérieur. Les délégations du Brésil; des CE; de l'Égypte; de Hong Kong, Chine; de l'Inde; du Japon; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; du Pakistan; de la Suisse et de la Thaïlande étaient au nombre de celles qui ont appuyé les recommandations faites par le Bangladesh pour faire avancer le débat qui préconisaient une plus grande transparence et un renforcement de l'assistance technique en ce qui concerne le commerce des produits interdits sur le marché intérieur. Ces questions étaient du ressort de l'OMC.

Il a été fait référence aux travaux sur la question des produits interdits sur le marché intérieur qui se poursuivent dans le cadre de nombreux AEM et de diverses organisations internationales, tels que l'OMS, la FAO, la Convention de Bâle, la Convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause et le projet de convention sur les polluants organiques persistants. La Nouvelle-Zélande et d'autres délégations ont fait observer que les travaux concrets sur cette question compléteraient les discussions du CCE sur les questions relatives à l'accès aux marchés. Suivant la proposition du Bangladesh, le CCE a prié le Secrétariat d'établir une mise à jour des travaux concernant les produits interdits sur le marché intérieur, en insistant particulièrement sur les produits qui ne sont pas visés par d'autres instruments internationaux, comme les produits de consommation. L'Égypte a remercié les CE de leur réponse constructive à ses préoccupations au sujet de l'exportation de cosmétiques contenant du mercure. Le commerce illicite de substances prohibées était toujours un problème pour de nombreux de pays.

Biodiversité

L'Inde, qui est l'un des pays où la diversité est la plus grande, a exposé son expérience nationale en matière de protection de la biodiversité et des savoirs traditionnels. Son expérience montrait qu'il ne suffisait pas d'agir et de légiférer au niveau national. Une action internationale était nécessaire pour lutter contre le biopiratage et promouvoir le partage des avantages découlant de l'exploitation légitime des ressources génétiques. Cette action devait porter, entre autres, sur l'origine des ressources génétiques et sur l'engagement de respecter les lois et règlements du pays d'origine. L'Inde a évoqué la création de bibliothèques numériques des savoirs traditionnels pour lutter contre le biopiratage. Le Brésil, Cuba, la Malaisie, le Pérou et d'autres délégations ont estimé également qu'une action internationale était nécessaire. Le Brésil a dit qu'il fallait établir des normes multilatérales minimales pour protéger les connaissances traditionnelles.

Soulignant le caractère collectif des connaissances traditionnelles, le Japon a estimé que l'Accord sur les ADPIC n'était pas un cadre approprié pour aborder cette question. Le Canada a dit qu'il examinait les régimes de propriété intellectuelle actuellement en vigueur pour identifier les détenteurs de connaissances autochtones et répertorier ces connaissances. Le Brésil, le Canada, le Japon, la Suisse, les CE et d'autres délégations ont indiqué que l'OMPI disposait des compétences requises pour examiner les questions relatives aux connaissances traditionnelles soulevées dans le document de l'Inde et pour organiser une coopération technique dans ce domaine. Les États-Unis ont fait observer que, malgré les fréquentes controverses sur la question de la brevetabilité, les cas cités dans le document de l'Inde avaient été convenablement réglés. Les États-Unis n'étaient pas certains que l'on puisse parler d'un phénomène de «biopiratage».

La Norvège a accueilli avec satisfaction le Protocole de Carthagène et a rappelé la décision adoptée en mai 2000 par la Conférence des Parties à la CDB, qui invitait l'OMC à prendre en considération les dispositions pertinentes de la Convention et à tenir compte de ses liens avec les accords de l'OMC. Le Secretariat a été prié de distribuer, en tant que document conjoint du CCE et du Conseil des ADPIC, les décisions pertinentes adoptées à la Conférence des Parties en mai 2000. Celle-ci a noté que trois points importants de son ordre du jour intéressaient tout particulièrement le CCE: les droits de propriété intellectuelle (DPI) et le consentement préalable en connaissance de cause, les DPI et les connaissances traditionnelles, et les DPI et le partage de l'accès aux ressources et des avantages. Elle a de nouveau demandé aux Parties à la Convention de fournir des renseignements sur les dispositions qu'elles prenaient pour la mettre en œuvre.

Principe de précaution

Les CE ont présenté une communication de la Commission européenne sur le principe de précaution et ont demandé que l'application de ce principe dans le cadre de l'OMC soit clarifiée pour faire en sorte qu'elle ne constitue pas une forme de protectionnisme. Le principe de précaution aidait à prendre des décisions et à gérer les risques afin de protéger la santé humaine et l'environnement en l'absence de certitude scientifique. Les CE ont indiqué que les mesures fondées sur ce principe devaient être proportionnées, non discriminatoires, transparentes et d'un bon rapport coût-efficacité. Ce concept était un principe du droit international, qui avait été repris récemment dans le Protocole de Carthagène sur la biosécurité.

Notant que la notion de précaution fait partie intégrante du cadre réglementaire national de nombreux pays, plusieurs Membres ont dit qu'ils étaient du même avis sur un certain nombre des points abordés dans le document des CE. L'Australie et d'autres Membres ont noté avec satisfaction que les CE mettaient l'accent sur l'évaluation scientifique des risques et sur la prise de décisions fondées sur des données scientifiques, comme le prévoyait l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Le Japon a souligné l'absence de consensus sur l'application du principe de précaution en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires et s'est informé du rapport entre le principe de précaution et l'Accord SPS. Le Japon et Hong Kong, Chine ont souligné qu'il fallait apporter des éclaircissements sur la question de la charge de la preuve dans l'application du principe de précaution.

Les États-Unis ont dit qu'une approche fondée sur le principe de précaution avait été adoptée dans différents instruments internationaux, tels que l'Accord SPS et que c'était un élément essentiel des accords relatifs à la gestion des pêches, comme l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs et le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. Ils ont fait observer que l'application du principe de précaution dépendait du contexte. Le Japon et les États-Unis ont souligné qu'il serait difficile de s'entendre au niveau international sur une définition de ce concept. Plusieurs Membres ont fait part de leur crainte qu'il ne soit utilisé abusivement pour justifier le protectionnisme.

Subventions au secteur de la pêche

Un document présenté par les États-Unis a ajouté une nouvelle dimension à l'analyse du CCE sur les subventions au secteur de la pêche en présentant une liste exemplative de subventions au secteur de la pêche qui sont préjudiciables à l'environnement et qui faussent les échanges. Cette liste, qui établit un cadre pour identifier les subventions préjudiciables, a suscité un vif débat. La Nouvelle-Zélande; l'Islande; l'Australie; l'Argentine; le Chili; Hong Kong, Chine; le Pérou et d'autres Membres ont approuvé la proposition d'éliminer les subventions au secteur de la pêche, ce qui profiterait à la fois à l'environnement et au commerce.

La Corée a souligné l'importance de l'emploi dans le secteur de la pêche. Le Japon a demandé des exemples concrets de subventions préjudiciables pour mieux comprendre la nature des problèmes liés aux subventions existant, le cas échéant, dans ce secteur.

Il a été fait référence aux travaux en cours au sein de l'APEC, de la FAO et de l'OCDE sur les transferts publics au secteur de la pêche, qui peuvent être utiles au Secrétariat pour établir le document demandé pour la réunion d'octobre du CCE. Le Japon, la Corée et les CE ont dit que le CCE devrait attendre les résultats de ces travaux et qu'il importait de procéder à une analyse factuelle exhaustive de la gestion des pêches et des subventions à ce secteur. La Nouvelle-Zélande, l'Argentine, les États-Unis et d'autres Membres ont estimé que l'OMC avait clairement un rôle à jouer dans l'examen des aspects de la surpêche et de la surcapacité liés aux subventions. L'Australie a dit que, en analysant les graves problèmes touchant de nombreuses pêcheries, le CCE ne devait pas dissocier la question de la gestion des pêches et celle de la réforme des subventions; il fallait manifestement agir sur les deux fronts.

Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a demandé au CCE de pousser plus avant l'analyse des avantages pour l'environnement et le commerce qui découleraient de la suppression des restrictions et des distorsions des échanges dans les secteurs de la pêche, de la sylviculture et de l'agriculture.

La République tchèque a présenté un rapport sur l'atelier CEE/OCDE sur l'amélioration de l'environnement grâce à une réforme des prix de l'énergie, qui s'est tenu à Prühonice (République tchèque), du 14 au 16 juin 2000. Les CE ont fait remarquer que les distorsions des échanges et les niveaux de consommation préjudiciables à l'environnement témoignaient du fait que les prix du marché n'internalisaient pas les coûts dans le secteur de l'énergie et, partant, elles s'interrogeaient sur les avantages découlant de la hausse des prix du pétrole pour l'environnement. □

Réunion à Libreville

(Suite de la page 1)

En séance plénière, les Ministres réaffirmeront leur engagement politique vis-à-vis du système commercial multilatéral et examineront les voies et moyens pour renforcer la participation des pays africains dans le système commercial multilatéral et dans les activités de l'OMC.

Dans une série d'ateliers organisés par le Secrétariat de l'OMC autour de dix thèmes couvrant les Accords de l'OMC, les délégations des pays africains se familiariseront avec la substance des règles et accords qui régissent le commerce multilatéral.

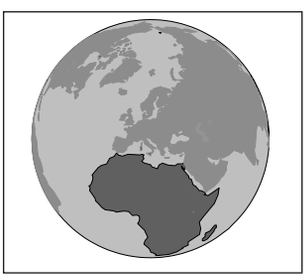

Cinquante trois pays assisteront à la réunion de Libreville: l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Bostwana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, la Libye, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, Maurice, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, Sao-Tomé-et-Principe, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.

Les organisations sous-régionales d'intégration en Afrique suivantes prendront aussi part à cette conférence: la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (COMESA), la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Union du Maghreb arabe. L'organisation de cette réunion a été rendue possible grâce aux contributions financières et matérielles du Gabon, de la France, du Royaume-Uni, du Grand-Duché du Luxembourg, du Japon, du Taipei chinois, de l'Afrique du Sud, du Royaume du Maroc, de l'Égypte, du Nigéria, de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, de l'Union européenne, de la Banque africaine de développement, du Centre de recherche pour le développement international et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Parallèlement à la réunion, le Président Bongo organisera une table ronde d'évaluation de la mise en œuvre des décisions du sommet sur la croissance et la lutte contre la pauvreté tenu en janvier 2000 à Libreville. Assisteront à cette réunion les chefs d'États membres du comité de suivi ainsi que des chefs d'institutions et agences d'assistance et de financement du développement. □

REUNIONS

	JUIN 2000
7-8	Groupe de travail de la transparence des marchés publics
8-9	Groupe de travail des liens entre commerce et investissement
14	Comité de l'ATI; Comité du commerce des aéronefs civils
15-16	Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements: Roumanie; Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence
19	Organe de règlement des différends
19-21	Organe de supervision des textiles
21-22	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
21, 23	Examen des politiques commerciales: Norvège
22	CONSEIL GÉNÉRAL: Session extraordinaire sur la mise en œuvre
23	Comité des règles d'origine; Groupe de travail de l'accession de la Chine
26-30	Conseil des ADPIC
27	Comité de l'accès aux marchés
28	Comité de l'agriculture
28-29	Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements: Roumanie
28	Comité du commerce et du développement
29-30	Comité de l'agriculture – Session extraordinaire
30	Comité des licences d'importation

La Suède et les Pays-Bas donnent une impulsion au fonds d'assistance technique de l'OMC

En juillet, la Suède et les Pays-Bas se sont engagés à verser 7 millions de couronnes et 2,6 millions de florins, respectivement, au fonds d'assistance technique de l'OMC.

Le Ministre suédois du commerce, M. Leif Pagrotsky, a signé un mémorandum d'accord avec le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, à Stockholm.

Le 17 juillet, le gouvernement néerlandais s'est engagé à verser 2,6 millions de florins néerlandais (environ 1,9 million de francs suisses), pour la période 2000-2001, au Fonds global d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique de l'OMC en faveur des pays en développement et des économies en transition. Au nom du Ministère des affaires économiques des Pays-Bas, M. Dirk Bruinsma, Directeur général des relations économiques extérieures, a signé un mémorandum d'accord avec le Directeur général de l'OMC.

M. Moore a appelé les gouvernements des États Membres à accroître le financement du fonds d'assistance technique de l'OMC pour lui permettre de répondre à la demande croissante émanant en particulier des pays les moins avancés. □

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154, rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse, Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458, Site Web: http://www.wto.org

ISSN 0256-0119